

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Le SICTIAM propose un accompagnement complet en tant que DPO externalisé. Dans ce cadre, il réalise toutes les étapes nécessaires et obligatoires à la mise en conformité de la collectivité.



## NOTRE OFFRE :



### Conformité & tranquillité d'esprit

Le SICTIAM accompagne les collectivités dans leur conformité au RGPD en assurant la désignation du DPO auprès de la CNIL. Cette offre garantit aux élus et agents une sécurité juridique et réglementaire dans la gestion des données personnelles.



### Conseil expert & accompagnement adapté

Le SICTIAM agit comme DPO externalisé, offrant aux collectivités un accompagnement global, des conseils personnalisés et une assistance continue sur les questions RGPD.



### Pilotage facilité & gestion proactive

L'offre inclut l'accès au logiciel MADIS pour piloter le RGPD et bénéficier d'une veille réglementaire assurant une conformité toujours à jour.



### Sensibilisation des équipes

La sensibilisation des agents et élus au RGPD renforce la vigilance interne et limite les risques liés à la gestion des données.